



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25565/Rev.1  
15 avril 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BULGARIE AUPRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration qu'a faite le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie au sujet de l'assassinat de trois membres du contingent militaire bulgare de l'APRONUC, le 2 avril 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Slavi PASHOVSKI

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République de  
Bulgarie au sujet de l'assassinat le 2 avril 1993 de trois membres  
du contingent militaire bulgare de l'APRONUC

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie condamne énergiquement les attaques lancées délibérément contre la composante militaire de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). A la suite de ces attaques, dans la nuit du 2 avril 1993, trois soldats bulgares ont été tués et trois autres blessés dans la région de Phum Prek (province de Kompong Speu).

C'est avec une indignation et un chagrin profonds que le public bulgare a appris la mort tragique des militaires bulgares au Cambodge. Il s'inquiète vivement de l'escalade des tensions dans ce pays à l'approche des élections générales qui doivent s'y tenir ainsi qu'il est prévu dans les Accords de Paris du 23 octobre 1991.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie demande aux parties participant au processus de règlement politique du conflit au Cambodge de faire immédiatement le nécessaire pour que cessent les hostilités dans le pays et que soient garanties la vie et la sécurité du personnel de l'APRONUC. L'assassinat barbare et prémédité des membres du contingent bulgare porte gravement atteinte aux objectifs humanitaires que poursuivent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La provocation est pire encore quand de pareils actes de violence sont commis à la veille du voyage au Cambodge du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Ministère des affaires étrangères souscrit pleinement à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité, le 5 avril 1993, et réaffirme que la République de Bulgarie est disposée à contribuer encore à la réalisation des nobles buts de l'APRONUC.

-----